

Maintien des haies : la LPO 49 taille le projet d'arrêté préfectoral



La question du maintien des haies reste un sujet très sensible pour les défenseurs de la biodiversité comme les agriculteurs.

Archives CO – Josselin Clair

La Ligue de protection des oiseaux n'est d'accord ni avec le coefficient de remplacement des haies arrachées ni avec les périodes d'arrachage ou d'entretien, qu'elle juge préjudiciables aux espèces.

La question du maintien des haies dans les campagnes est un sujet hautement sensible pour les défenseurs de la biodiversité, qu'ils soient militants à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou chasseurs. Pour les agriculteurs, bien souvent c'est surtout un obstacle sur leurs parcelles, difficile à contourner avec des machines plus larges et puissantes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes sur de très grandes parcelles.

La LPO 49 s'inquiète d'un projet d'arrêté préfectoral qui ne garantit pas assez, selon elle, la préservation des haies et les oiseaux qu'elles abritent. Par exemple, le projet d'arrêté fixerait le coefficient de remplacement à 1. Ce qui veut dire que chaque mètre arraché devrait être compensé par un mètre de haie planté. Une préconisation conforme aux demandes des représentants de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs. « *Les associations de protection de l'environnement, dont la LPO Anjou, défendaient un coefficient de 1,5 à 2 selon la typologie des haies concernées* ».

Autre pierre d'achoppement, les dates de taille et d'arrachage. « *Le projet d'arrêté autorise par ailleurs l'engagement de travaux sur les haies dès le 9 août. Cette date ne tient nullement compte de la réalité écologique du territoire : chaque année, les observations de la LPO Anjou attestent de reproductions actives jusqu'à début septembre chez plusieurs espèces protégées : grive musicienne, verdier d'Europe, chardonneret élégant ou encore faucon hobereau* ».

Sécheresses intenses et récurrentes

La LPO considère que remplacer un mètre de haie épaisse de 70 ans par un mètre d'une jeune pousse ne compense pas la perte réelle. D'autant, explique-t-elle « *qu'avec les sécheresses intenses et récurrentes liées au changement climatique, il est impossible que toutes les haies replantées résistent* ».

La LPO Anjou « *affirme* » donc « *son opposition au projet d'arrêté dans sa rédaction actuelle* » et demande également « *à ce qu'un suivi effectif de l'efficacité des compensations soit prévu et mis en place* ». Elle rappelle que selon un rapport du Muséum national d'histoire naturelle, 23 500 km de haies ont disparu chaque année en France entre 2017 et 2021. Et que pour un kilomètre arraché, seul un kilomètre est actuellement replanté.

Une nouvelle réunion de concertation doit se tenir aujourd'hui entre les acteurs concernés pour préciser les modalités de l'arrêté à venir.

Yves Tréca-Durand